

LE MINISTRE

Paris, le - 9 AVR. 2009

A

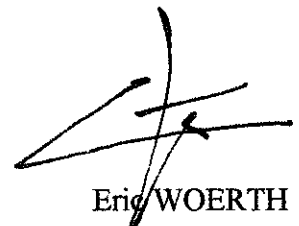
MESDAMES ET MESSIEURS LES MINISTRES ET
SECRETAIRES D'ETAT

Objet : Indicateurs de performance

La mesure de la performance des politiques publiques doit se fonder sur des indicateurs clairs, pertinents, fiables et utiles à la mise en œuvre de ces politiques. A cet égard, la qualité des indicateurs figurant dans les rapports annuels de performance (RAP) annexés au projet de loi de règlement des comptes a enregistré une nette progression, 80 % de ceux figurant dans les RAP 2007 étant exploitables contre 50 % en 2006. Des progrès substantiels peuvent néanmoins être encore réalisés.

Dans le cadre de la préparation du projet de loi de finances pour 2010, j'ai donc confié à la mission d'évaluation des politiques publiques (MEPP), qui vient de m'être rattachée, le soin de procéder, d'ici à la fin du mois d'avril 2009, à une revue des quelque 1150 indicateurs de performance qui figurent dans les projets annuels de performance annexés à la loi de finances pour 2009. Le bon déroulement de cette mission, pilotée par la direction du budget, repose naturellement sur la pleine coopération de vos services (administrations centrales et services déconcentrés). La mission examinera notamment avec eux la fiabilité des indicateurs et leur caractère opérationnel dans la gestion des programmes.

Je vous remercie par avance pour l'appui que vos services voudront bien apporter à la MEPP.



Eric WOERTH